

Convocation par la police par telephone

Par Visiteur
Bonjour je viens d etre convoque par la police par un coup de telephone est ce legale merci
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Cette procédure est tout à fait légale. Si vous ne vous rendez pas à cette convocation la police risque de vous y contraindre. Pour quel motif êtes vous convoqué?
Cordialement
Par Visiteur
Jai un copain qui a fait une connerie et mon numero de telephone etait sur son portable
Par Visiteur
Vous avez de ce fait tout intérêt à vous présenter puisque vous êtes convoqué en tant que témoin.

Vous avez de ce fait tout intérêt à vous présenter puisque vous êtes convoqué en tant que témoin. Dans l'hypothèse où vous refuseriez de comparaitre, la police peut vous y contraindre par la force. Sachez qu'en tant que témoin vous avez l'obligation de comparaitre mais non de déposer.

Cordialement